

COMETE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE- article 31

Version 3

révision 2-08-2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code produit	COMETE
Nom commercial	COMETE
Identification de la société	ULTIMA
Adresse	ZA de la Suzerolle – 49140 seiches/le/loir
Numéro de téléphone	02-41-18-09-88
Courriel	contact@ultima-dentaire.fr
Numéro urgence Orphila	+ 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP). Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
Peut entraîner une irritation des yeux ou de la peau, gorge, poumons, pour personnes sensibles.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Néant
Pictogrammes de danger : Néant
Mentions d'avertissement : Néant
Mentions de danger : Néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : non applicable
VPvB : non applicable

3. COMPOSITIONS - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

3.1 Caractérisation chimique

Nom générique	Mélange
Composants	Plâtre CAS : 7778-18-8 - Sulfate de calcium semi-hydrate CaSO4-1/2 H2O

Valeur à long terme : 10 mg/m3

EINECS : 231-900-3 - substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants dangereux

Page 1 sur 6

Composants dangereux

2259

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

Laver la peau à l'eau claire

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité

Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits

Risques spécifiques

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipement spécial de sécurité

Porter un appareil de respiration Independent de l'air ambiant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Les précautions individuelles

Port de masque anti-poussière

6.2 Mesures pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre

6.3 Méthodes de nettoyage/récupération

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement

6.4 Références à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Prévention	Eviter la formation de poussières. En cas de manipulation libérant des poussières, celles-ci doivent être captées au point d'émission
Précautions	Prévoir un système d'aspiration des poussières ainsi qu'une ventilation et un renouvellement d'air efficaces dans l'atelier.
Conseils d'utilisation	Aucune exigence particulière

7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage	Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Indications concernant le stockage commun	Ne pas stocker avec les aliments

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7778-18-9 sulfate de calcium
VME valeur à long terme : 10 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail
Equipement de protection individuelle	Protection respiratoire recommandée Protection des yeux – lunettes de protection Protection de mains – gants de protection
Protection contre les poussières	ne pas dépasser : 10 mg/m ³ /8h = poussières totales inhalées 4 mg/m ³ /8h = poussières alvéolaires (code du travail)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect à 20°C	Poudre solide
Odeur	inodore
Couleur	Selon désignation produit
Changement d'état :	
Point de fusion	> 1200°C (décomposition)
Point d'ébullition	Non déterminé

Point d'inflammation	Non déterminé
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Masse volumique à 20° C	1000- 1200 kg/m ³
Solubilité dans/miscibilité avec L'eau à 20°C	4-5 g/l
Valeur du pH à 20° C (5% eau pure)	7
Densité à 20° C	2,9 g/cm ³
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage
10.2 Polymérisation	Une polymérisation exothermique rapide se produira an présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.
10.3 Réaction dangereuse	Aucune
10.4 Propriétés dangereuses	Aucune
10.5 Conditions à éviter	Durcit à l'eau

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction	Pas d'autres informations importantes disponibles
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Toxicité aquatique : pas d'autres informations importantes disponibles
12.2 Persistance et dégradabilité	pas d'autres informations importantes disponibles
12.3 Potentiel de bioaccumulation	pas d'autres informations importantes disponibles
12.4 Autres indications écologiques :	Catégorie de pollution des eaux 1(D) (classification propre) : peu polluant
Indications générales	Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthode de traitement des déchets

Stockage dans décharge de classe III (déchets inertes)

Ne pas stocker en mélange avec des déchets organiques

Pas de rejet de produits dans les égouts pour des raisons purement mécaniques

Elimination des emballages selon le décret du 13 juillet 1994 de la loi relatives à l'élimination des déchets et à la

Récupération des matériaux et notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORT

Numéro ONU	Néant
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe de dangers pour le transport	Néant
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Groupe d'emballage	Néant
ADR, IMDG, IATA	
Dangers pour l'environnement	Néant
Marine polluant	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
Règlement type de l'ONU	Néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement :

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées – annexe 1 : aucun composant n'est compris.

Evaluations de la sécurité chimique : une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 Méthode de calcul

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime code for dangerous goods

IATA : International Air Transport Association

IATA: International Air Transport Association

GHS Globally harmonized System of classification and labelling of chemical

EINECS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Cette version remplace toutes les éditions précédentes

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée, ni ne peut être inférée, que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou des produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification.

Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.